

ID: 069-216901769-20230628-DE20230628_02-DE

DEPARTEMENT DU RHONE / COMMUNE DE SOUCIEU-EN-JARREST

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2023-06-28/02

Nombre de conseillers en exercice : 26

Présents : 20 Votants : 23

Le vingt-huit juin deux mille vingt-trois,

Le Conseil municipal de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST (Rhône) étant réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud SAVOIE, Maire.

Etalent présents: Arnaud SAVOIE, Stéphane PITOUT, Gérard MAGNET, Aurélien BERRETTONI, Laurence CHIRAT, Etienne FLEURY, Sylviane LAFONT, Anne-Sophie DEVAUX, Nicolas TRICCA, Isabelle BRAILLON, David ZERATHE, Mélanie BRENIER, Daniel ABAD, Bernard CHATAIN, Catherine CERRO, Sylvie BROYER, Marie-France PILLOT, Mélanie TRAVIER, Monique TALEB, Brice DEVIF

Membres absents ayant donné pouvoir : Magali BACLE a donné pouvoir à Laurence CHIRAT, Marie-Pierre DUPRE LATOUR a donné pouvoir à Brice DEVIF, Marie-Claude PHILIPPE a donné pouvoir à Arnaud SAVOIE

Membres absents excusés: Frédéric LOGEZ, Véronique AVENAS, Malo TRICCA

<u>Secrétaire</u> : Marie-France PILLOT <u>Service instructeur</u> : Finances

Le Maire certifie :

 que la convocation du Conseil municipal avait été faite le 21/06/2023

- acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 2 g JUIN 2023

- et publication du : 3 N JUIN 2023

Arnaud SAVOIE, Maire



OBJET: DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire expose :

L'instruction budgétaire et comptable M14, en vigueur depuis le 1er janvier 1997, autorise le conseil municipal à corriger le budget primitif afin de tenir compte des évènements de toutes natures qui modifient les prévisions faites.

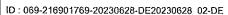
Toutefois, les corrections qui peuvent intervenir s'effectuent dans le respect des principes relatifs à la préparation, au vote et à l'équilibre du budget.

Dans le cadre du vote du budget réalisé le 28 mars dernier, des ajustements s'imposent tant en section de d'investissement que de fonctionnement.

Section d'investissement

Lors du transfert du solde d'exécution de la section d'investissement au budget primitif 2023 une erreur s'est produite. Il convient donc de la rectifier en inscrivant la somme de 1 758 716.96 €. Cela implique un rééquilibrage des dépenses mais aussi des recettes, en n'ayant plus recours à l'emprunt mais également de rectifier le virement du résultat de la section de fonctionnement en investissement soit en le diminuant de 32 000.00 €.

Chapitre	Compte	Libellé	Dépenses	Recettes
001	001	Solde d'exécution de la section d'investissement	-	1 758 716.96 €
16	1641	Emprunt		-806 151.00 €
10	1068	Virement de l'excédent de résultat de fonctionnement		-32 000.00 €
20	2031	Frais d'études « Petites villes de demain »	37 000.00 €	
	204512	Fonds de concours Copamo Travaux chemin du loup	7 350.00 €	
	20422	Subventions aux particu- liers « récupérateurs d'eaux	2 500.00 €	
21	2112	Acquisitions foncière	817 975.96 €	
	2151	Travaux chemin du loup	-7 350.00 €	
	2181	Travaux	30 000.00 €	



		d'aménagement des		
		pares		
	2183	Mobilier de bureau	1 000.00 €	
Opératio	n 326 – C	onstruction cuisine Centrale		
23	2313	Travaux – révision de prix	5 387.00 €	-
Opérati	on 328 - A	ménagement centre bourg		
21	2184	Mobilier Urbain	9 4.36.00 €	
23	2313	Travaux supplémentaires et révisions de prix	14 667.00 €	
Opérat	ion 329 –	Restaurant scolaire et R+1		
23	2313	Révisions de prix	2600.00€	
TOTAL			920 565.96 €	920 565.96 €

Section de fonctionnement

Bien que lors de la préparation budgétaire 2023, il n'était pas prévu de conserver une partie du solde de l'exécution de la section de fonctionnement, il convient aujourd'hui de revoir cela, afin de répondre à des besoins mais aussi à des réajustements.

En revanche et pour autant cela ne remet pas en question la stratégie financière qui est de maintenir un équilibre entre les moyens et les besoins mais qui s'inscrit aujourd'hui dans une logique de contrainte.

Chapitre	Compte	Libellé	Dépenses	Recettes
002	002	Résultat de fonctionnement reporté		32 000.00 €
77	775	Produits de cessions		- 6 000.00 €
11	611	Contrats prestation	4 690.00 €	
	6135	Location mobilière	5 500.00 €	
	6232	Fêtes et cérémonies	3 500.00 €	
65	6574	Subventions aux associations	12 000.00 €	
66	66111	Intérêt d'emprunt	310.00 €	
TOTAL			26 000.00 €	26 000.00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son livre III relatif aux finances communales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n°2023-03-28/06 du 28 mars 2023 portant approbation du budget primitif 2023,

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à dix-huit voix pour et cinq abstentions:

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget communal 2023.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Arnaud SAVOIE,

Maire

